



<

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 25
Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2022-56
Conseil Municipal 18 Mai 2022

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 12 MAI 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FREON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – JP DESLIAS – J.F. CESSAC – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – P. BERTON – C. RAFIN – S. BUTET – J. MARTINEAU – P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU – S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

SECRETAIRE de SÉANCE : C. RAFIN

OBJET : MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS 2022

L'organisation du marché des producteurs de Pays se déroulera cette année le Vendredi 19 août 2022 sur le site du Bain des Dames.

Le marché des producteurs de Pays privilégie le contact direct entre producteurs et consommateurs et valorise aussi l'authenticité des produits préparés à partir des savoir-faire traditionnels de chaque « pays ».

Comme l'année dernière, le partenariat entre Châteauneuf-sur-Charente et la Chambre d'Agriculture de la Charente prend la forme d'une convention de prestations.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **PAR 27 VOIX POUR** :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation auprès de la chambre d'agriculture pour l'organisation du marché de pays qui aura lieu le 19 août 2022 sur le site du Bain des Dames et tous les documents annexes.

Les crédits sont inscrits au budget 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE